

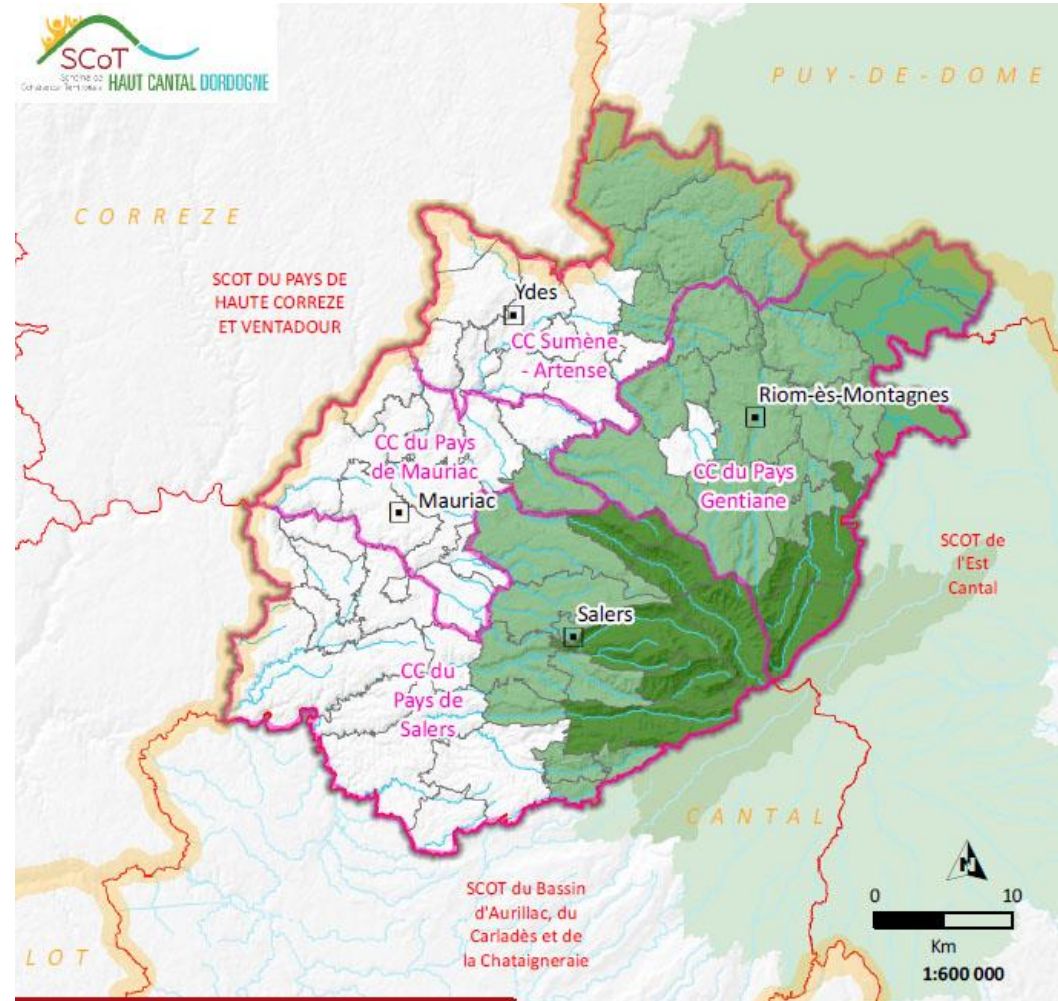


# Présentation du Diagnostic et du projet de territoire

*Réunions publiques – Avril 2019*

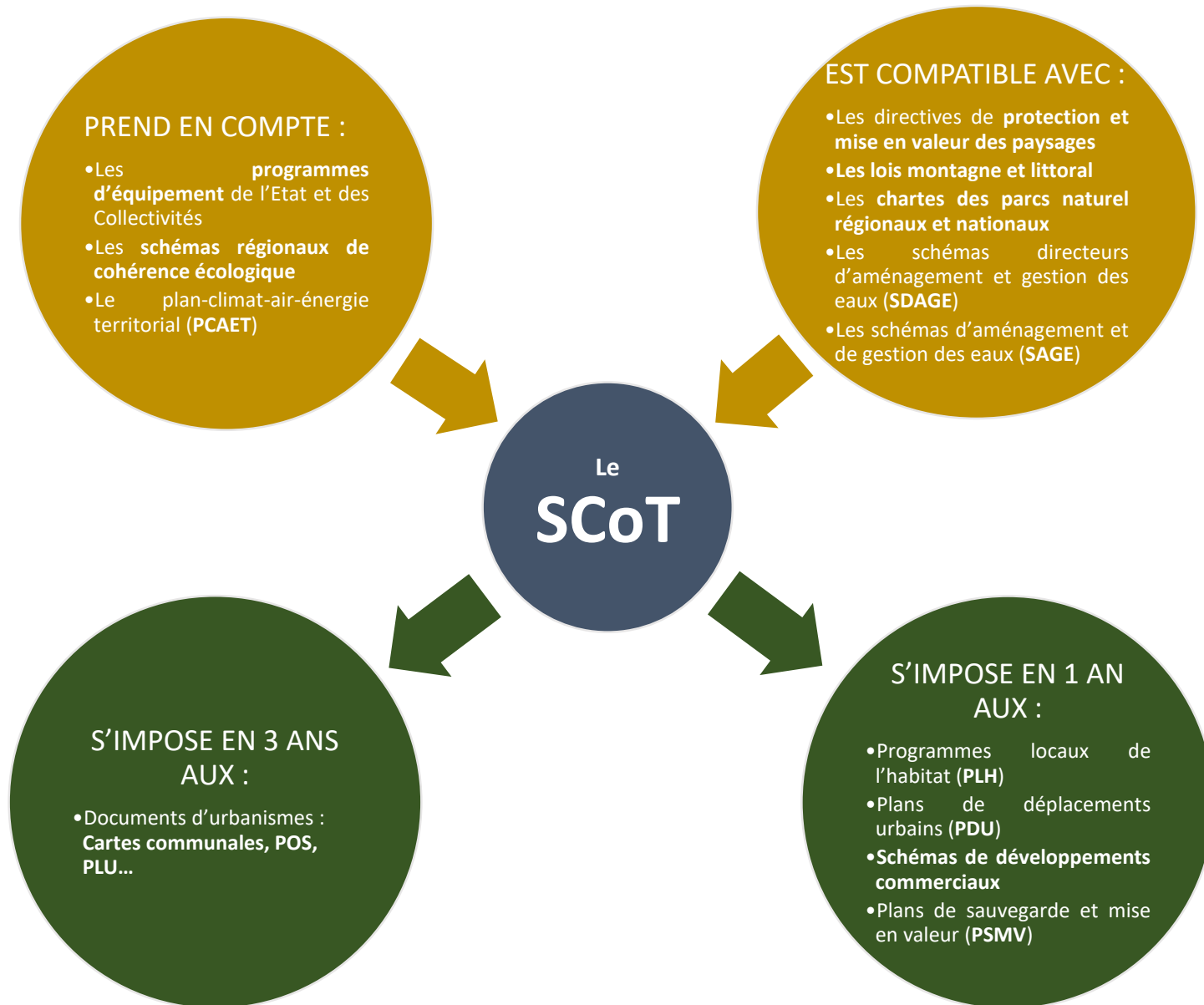
Le territoire du SCoT c'est :

- 4 communautés de communes,
- 30 935 habitants en 2015,
- 71 communes, dont 61 de moins de 1000 habitants,
- Un bassin de vie cohérent,
- L'occasion, avec le SCoT, de dépasser les logiques administratives actuelles.

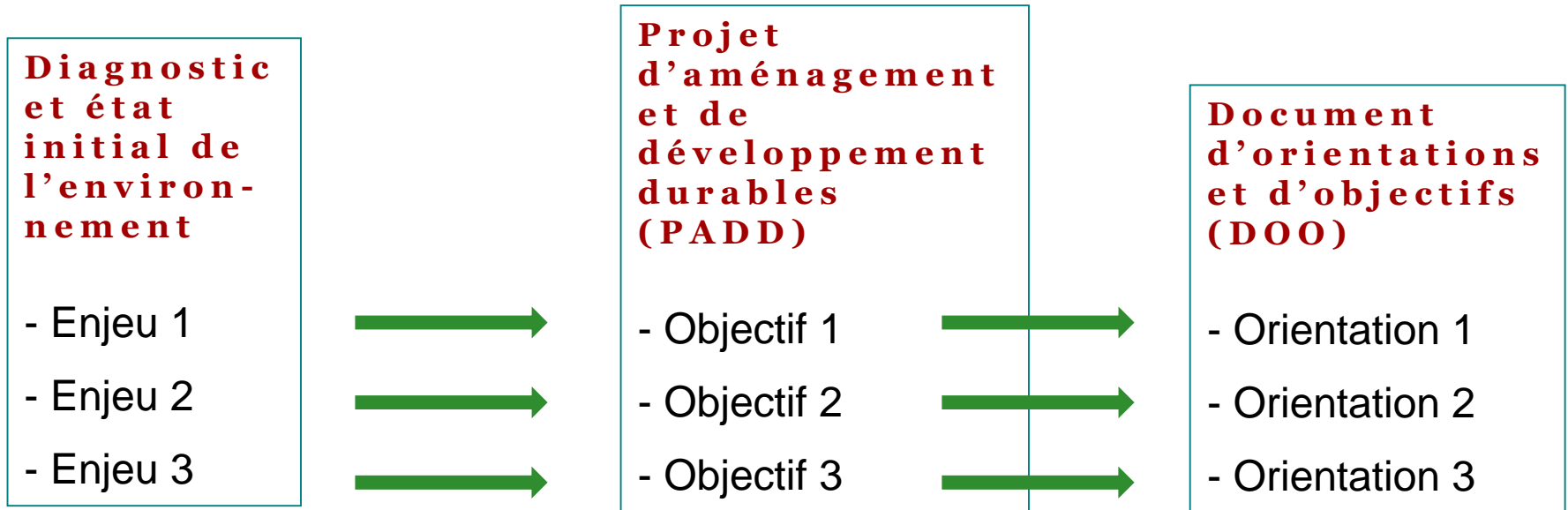


Territoire du SCoT Haut-Cantal Dordogne

- |   |  |
|---|--|
|  Départements          |  Grand site du Puy Mary                       |
|  Communauté de commune |  Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne |
|  SCoT                  |  |
|  Communes              |  |
|  Cours d'eau           |  |

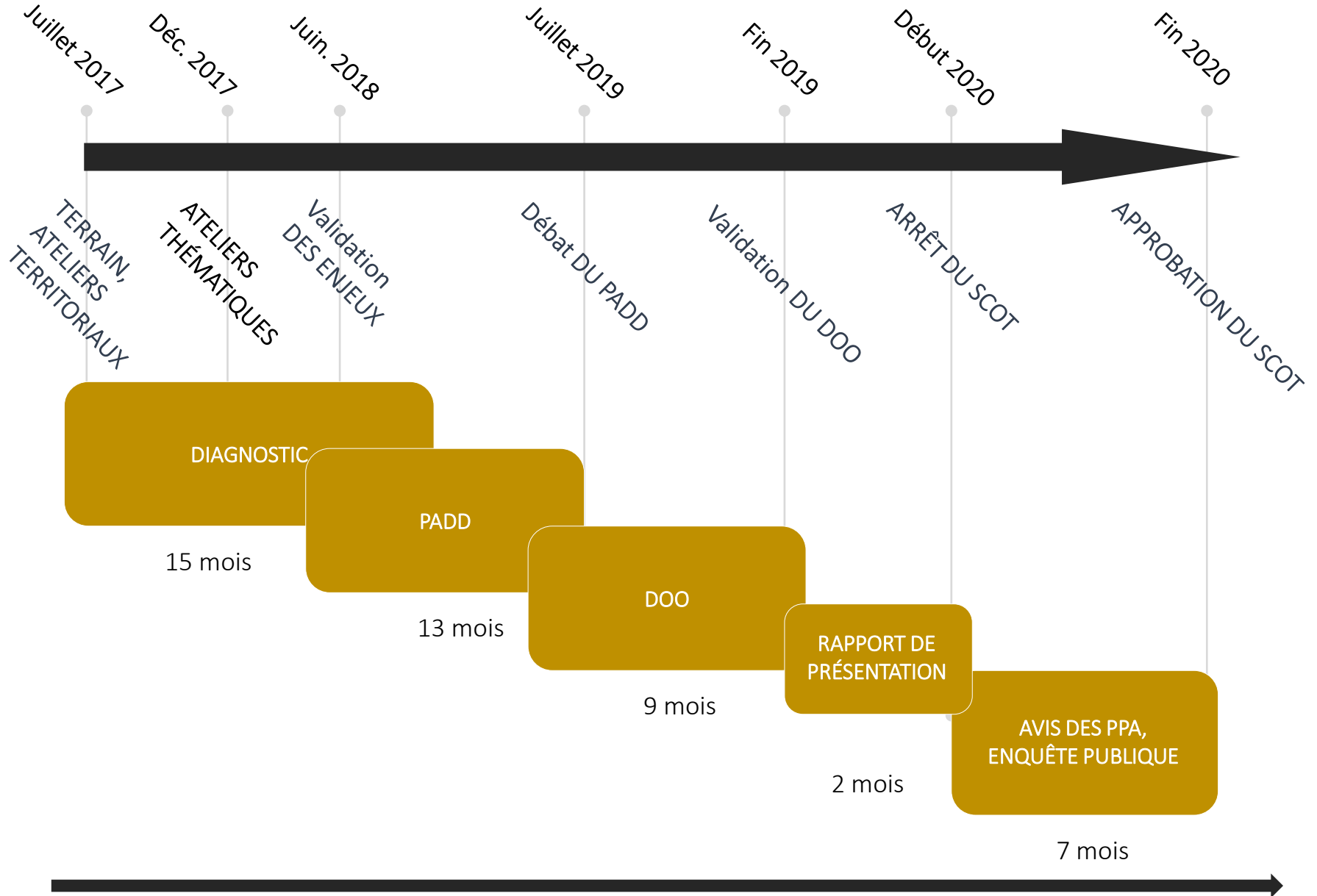


## Un fil à tirer du diagnostic aux orientations



- Chaque enjeu du diagnostic devra faire l'objet d'un objectif du PADD...
- ...et avoir une traduction opposable dans le DOO, sous forme de prescription, ou de recommandation.

# Calendrier



## . Principales échéances engagées :

**Août 2017 : Ateliers territoriaux dans les C.C.**

**Décembre 2017 : Ateliers thématiques diagnostic**

**27 septembre 2018 : Ateliers *in situ***

**11 et 12 octobre 2018 : Ateliers thématiques PADD**

**3 décembre 2018 : Réunion plénière de présentation des premiers objectifs du PADD**

**18 mars 2019 : Présentation du PADD aux personnes publiques associées**

**. Une concertation en ligne via le site internet du SCoT et via les registres disponibles aux sièges du syndicat mixte, des communautés de communes et des communes.**

## . A venir :

**Juin 2019 : Ateliers thématiques DOO**

**Juillet 2019 : Débat sur le PADD**

## Agriculture

- Préserver le foncier agricole
- Préserver des espaces agricoles fonctionnels et pérennes pour les exploitations (réciprocité d'usages, gestion des franges urbaines, mitage)
- Compenser l'impact sur les espaces et l'économie agricoles
- Accompagner l'économie agricole dans son développement, sa diversification et sa mutation

## Vers un SCoT partagé...

### L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE au cœur des enjeux

## Urbanisme

- Implantation des équipements structurants,
- Accueillir les nouveaux habitants là où les conditions d'accueil sont favorables,
- Offrir des logements adaptés à la diversité des besoins et attentes,
- Veiller à l'intégration villageoise et architecturale des lotissements...

## Economie

- Définition d'une stratégie économique pour les ZA
- Pérenniser et conforter les commerces de proximité en encadrant le développement du commerce « périphérique ».

## ...et adapté au contexte rural et montagnard

## Paysage

- Générer une approche qualitative et territorialisée de l'urbanisme : règles de qualité urbaine, architecturale et d'intégration paysagère de tous les aménagements (entrées de ville, nouveaux lotissements, ZA, bâtiments agricoles, grands projets ENR ou UTN...)

## **Axe 1 : Structurer le territoire autour d'une armature territoriale**

- Renforcer l'armature territoriale
- Scénario démographique
- Équipements, services et numérique

## **Axe 2 : Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources**

- Paysage
- Biodiversité
- Energie
- Eau

## **Axe 3 : Accompagner les activités identitaires et structurantes**

- Activités agricoles
- Forêt
- Maîtriser la consommation foncière

## **Axe 4 : Revitaliser les centralités**

- Urbanisme
- Habitat
- Mobilités

## **Axe 5 : Se donner les moyens d'une attractivité économique**

- Economie
- Commerce
- Tourisme



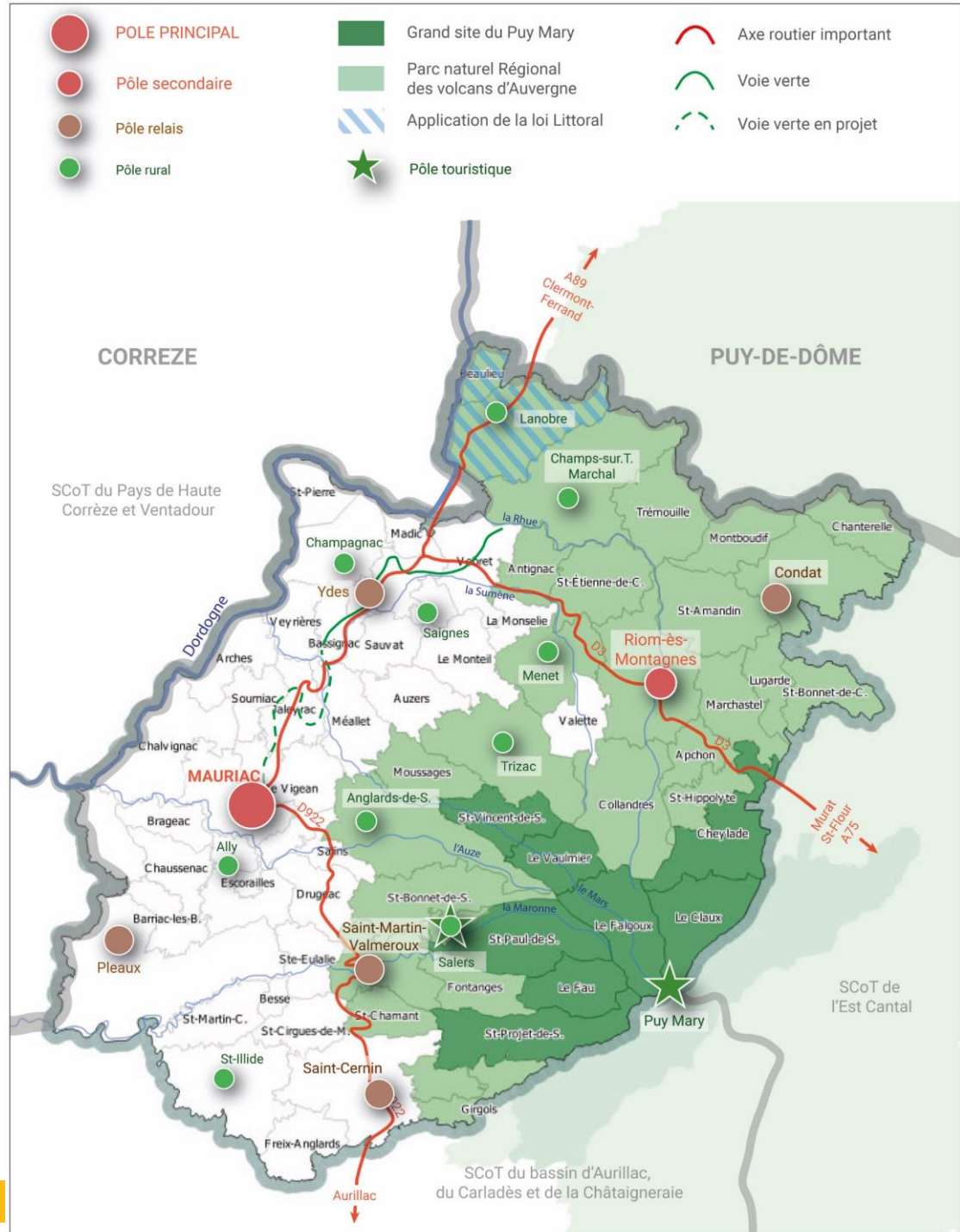
# AXE 1 : Structurer le territoire

- Renforcer l'armature territoriale
- Scénario de croissance démographique
- Consommation foncière
- Equipements et numérique

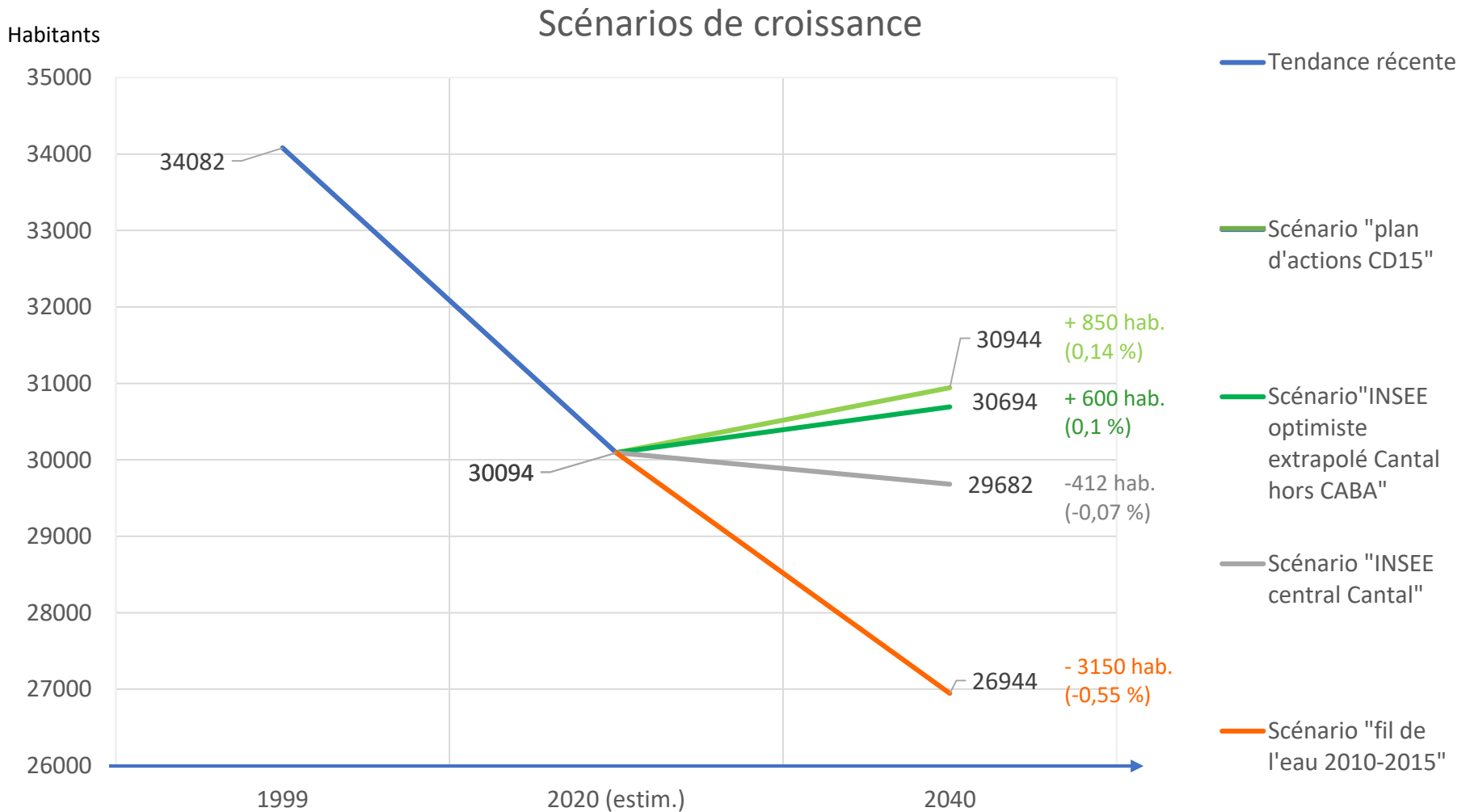


**Renforcer les polarités du territoire qui desservent l'ensemble des territoires ruraux**

- Conforter le pôle majeur de Mauriac et le pôle secondaire de Riom-ès-Montagnes
- Affirmer des pôles-relais et pôles ruraux
- Préserver la qualité de vie des communes rurales



- **Assurer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire**
  - **Affirmer la volonté de générer de la croissance sur l'ensemble du territoire**, avec un projet global d'attractivité territoriale
  - **Pas d'objectif démographique, mais un scénario de référence** qui permettra de décliner les orientations du SCoT (logements, consommation foncière)
  - **La nécessité de prévoir une répartition de l'accueil démographique par catégories de communes**, sur la base du scénario retenu.



→ Le scénario de référence retenu serait celui d'accueillir **600 habitants sur vingt ans**, soit une population à terme de 30 700 habitants.

## Décliner les objectifs du PADD au sein de l'armature territoriale

### Objectifs du SCoT

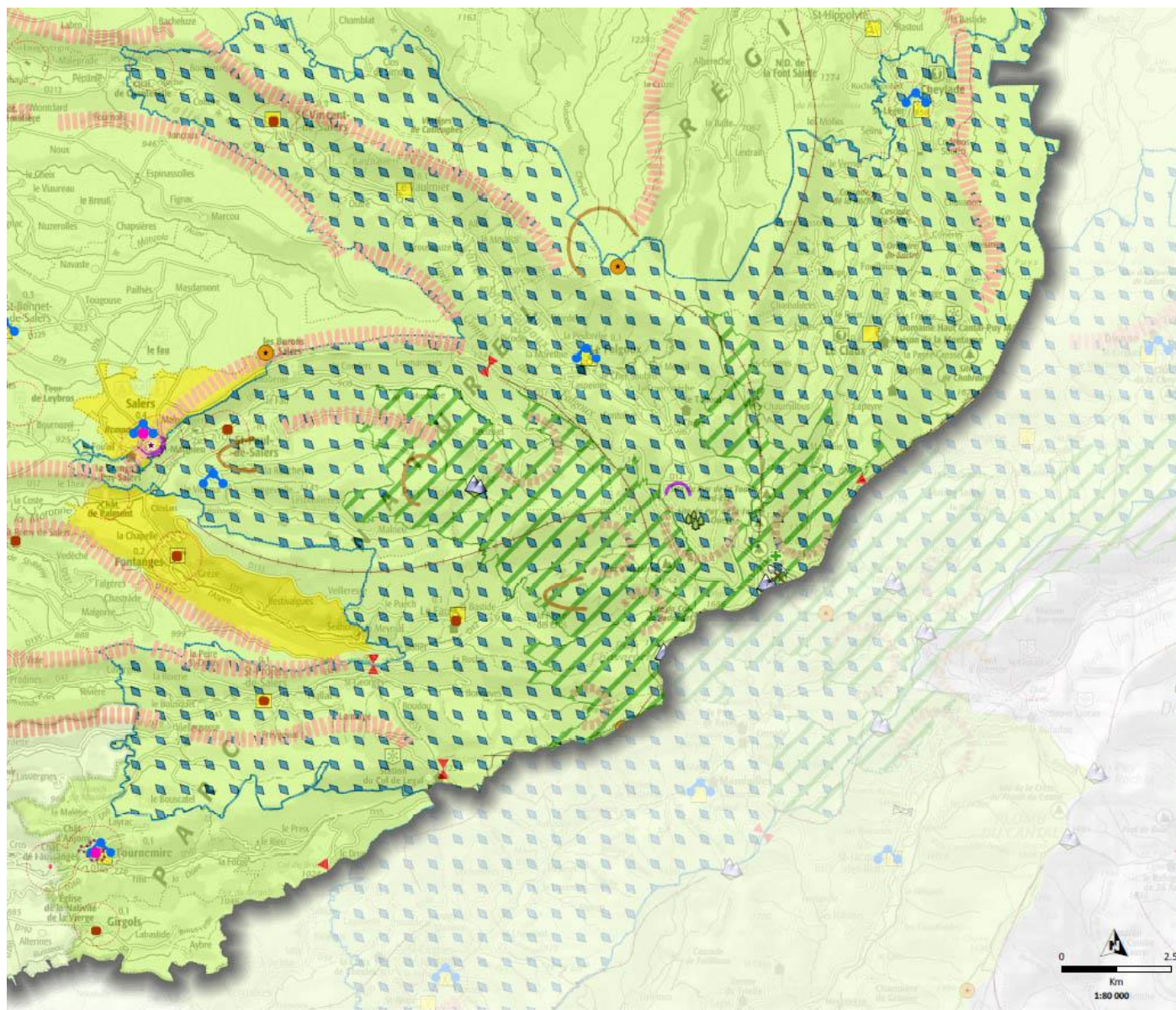
| Objectifs inscrits dans le PADD | Diversifier les parcs de logements                                      | Donner la priorité à la résorption des logements vacants | Valoriser les dents creuses / Encourager le renouvellement urbain / Privilégier les extensions greffées et compactes | Générer une croissance positive sur l'ensemble du territoire            |
|---------------------------------|---|--|--|---|
| <b>Pôles majeurs</b>            | Garantir l'ensemble des parcours résidentiels                           | Résorber la vacance                                      | Proposer des densités plus importantes   | Rétablir une croissance positive, sans restriction                      |
| <b>Pôles relais</b>             | Diversifier le parc de logements  |  | Définir des densités intermédiaires  |   |
| <b>Pôles ruraux</b>             | Diversifier le parc de logements, notamment à proximité des équipements |  | Définir des densités plus élevées que sur les communes rurales   | Générer une croissance permettant d'assurer le maintien des équipements |
| <b>Communes rurales</b>         | Encourager la diversification du parc de logements                      | Encourager la résorption des logements vacants.          | Définir des densités adaptées au contexte rural  | Générer une croissance positive mesurée et équilibrée                   |

## AXE 2 : Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources

- Paysage
- Biodiversité
- Energie
- Eau







## Principaux enjeux paysagers et patrimoniaux

Réserve de biosphère de la Dordogne

Zone tampon  
Aire de transition

Grand site du Puy Mary

Site inscrit

Site classé

AVAP

ZPPAUP

Monument historique

Périmètre de monument historique

Site d'intérêt géologique

Curiosités

Bourgs remarquables

Les plus beaux villages de France

Petites cités de caractère

Autres bourgs remarquables

Sommets

Crêtes principales

Sites forestiers emblématiques

Rebords

Éperons

Cols

Cirques et bassins

Enjeux spécifiques du plan de parc  
(PNR des volcans d'Auvergne)

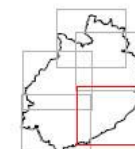
Bourgs en balcon

Bourgs en articulation

Bourgs de piémont

Espace de respiration

Limite d'urbanisation



Conception : I4-ées

Sources : DREAL, DOTIS, PNR

### → **Préserver la qualité paysagère et architecturale**

- **Limiter la banalisation des paysages** (lotissements standardisés...).
- **Harmoniser l'approche paysagère**, en faisant des mesures de protection du patrimoine des atouts d'attractivité territoriale.
- **Limiter la fermeture des paysages** de hautes vallées

*\* Monuments historiques, Grand site du Puy Mary, PNR, ZPPAUP, plus beaux villages de France, cités de caractère ...*





- **Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques**
  - **Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** en cohérence avec le maintien des activités agricoles et forestières et en laissant la possibilité aux communes situées entièrement en réservoir de biodiversité de se développer.
  - **Ne pas altérer les fonctionnalités des tourbières et autres zones humides** (réserves d'eau et régulation de crues, réservoirs de biodiversité).

- **Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages,**
  - **Encadrer strictement l'éolien,**
  - **Encadrer strictement le photovoltaïque au sol,**
  - **Encourager la valorisation de la biomasse (bois et méthanisation),**
  - **Encourager la production sur bâtiments,**
  - **Encourager la petite hydro-électricité quand cela est envisageable réglementairement.**

### → Protéger la ressource en eau

- Sécuriser la ressource AEP dans un contexte de changement climatique
- Limiter les différentes pressions sur la ressource en eau
- Gérer le ruissellement pluvial

## AXE 3 : Accompagner les activités identitaires et structurantes

- Activités agricoles
- Forêt
- Maîtriser la consommation foncière

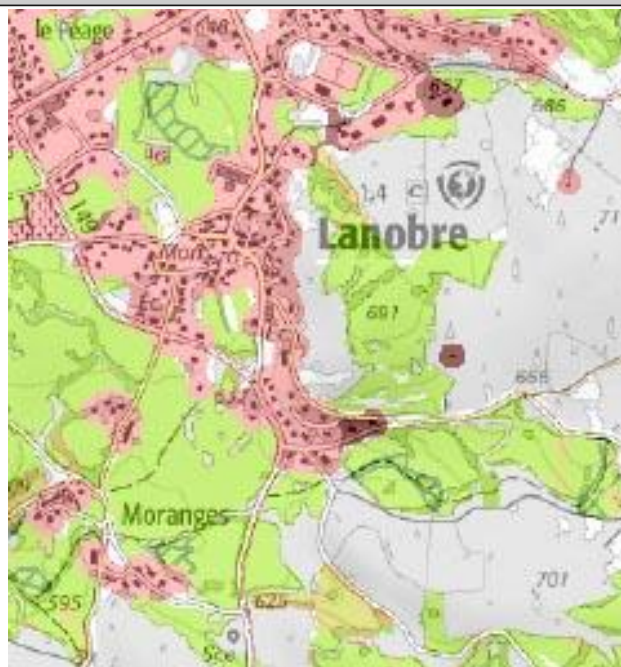




-  Espaces agricoles supports de la dynamique des productions
-  Espaces agricoles particulièrement sensibles (réservoirs de biodiversité, zones humides et périmètres de protection des captages AEP)
-  Espaces agricoles les plus menacés d'abandon (pente supérieure à 30 %)

-  Tâche urbaine
-  Tache urbaine supplémentaire entre 2007 et 2017
-  ICPE élevage
-  Cours d'eau
-  Captage AEP
-  Itinéraire inscrit au PDESI ou PDIPR
-  Itinéraire non inscrit au PDESI ou PDIPR

*Informations données à titre indicatif et sous réserve d'observations non connues à ce jour. Mise à jour le 01/02/2018.*

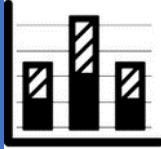



- **Donner de la lisibilité aux activités agricoles et les rendre plus attractives**
  - **Garantir la lisibilité du foncier agricole** à long terme et stopper le mitage des espaces agricoles,
  - **Générer des réserves foncières** avec les outils existants (Safer, EPF etc...) dans le cadre d'une politique de reprise/installation,
  - Accompagner l'évolution et la **diversification des exploitations**,
  - **Encourager le changement de destination** lorsqu'il permet la diversification des activités agricoles et/ou la valorisation d'un patrimoine bâti.
  
- **Valoriser durablement la forêt**
  - **Préserver et valoriser la forêt** au regard de ses multiples fonctions\*
  - **Valoriser les espaces d'interface agriculture/forêt sur les secteurs les plus pentus.**

\* *paysagère, protection physique, biodiversité, zones humides, captages en eau potable, cours d'eau, accueil du public, stockage de carbone, sylviculture et bois-énergie.*

### → Maîtrise de la consommation foncière

- Affirmer un objectif général de sobriété foncière
- Avoir un traitement surtout qualitatif et différencié pour :

| Type / Traitement                       | Quantitatif  | Qualitatif  |
|---|---|--|
| Habitat et équipements / bâtiments liés | ✓ Objectifs à définir   | ✓ Cf volet habitat   |
| Production énergie au sol               | ✗   | ✓ Cf volet énergie   |
| Bâtiments économiques                   | ✓ Objectifs à définir   | ✓ Cf volet économie  |
| Bâtiments commerciaux                   | ✗   | ✓ Cf volet commerce  |
| Bâtiments agricoles                     | ✗   | ✓ Cf volet agricole  |



# AXE 4 : Revitaliser les centralités

- Urbanisme
- Habitat
- Mobilités



## 1- Donner la priorité à :

- La résorption des logements vacants
- L'utilisation des dents creuses

## 2- Encourager et encadrer :

- Le renouvellement du parc
- La densification du parc
- Le changement de destination

## 3- Encadrer la consommation foncière :

- Privilégier les extensions greffées et compactes

## Les principes de l'intensification urbaine :

### DENSIFIER LES ESPACES VIDES

(dents creuses, friches, cœurs d'îlot...)

### RECOMPOSER LE TISSU URBAIN

(découpage ou groupement de parcelles, association foncière urbaine de projet...)

### FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

(bâti vacant, immeubles délaissés...)



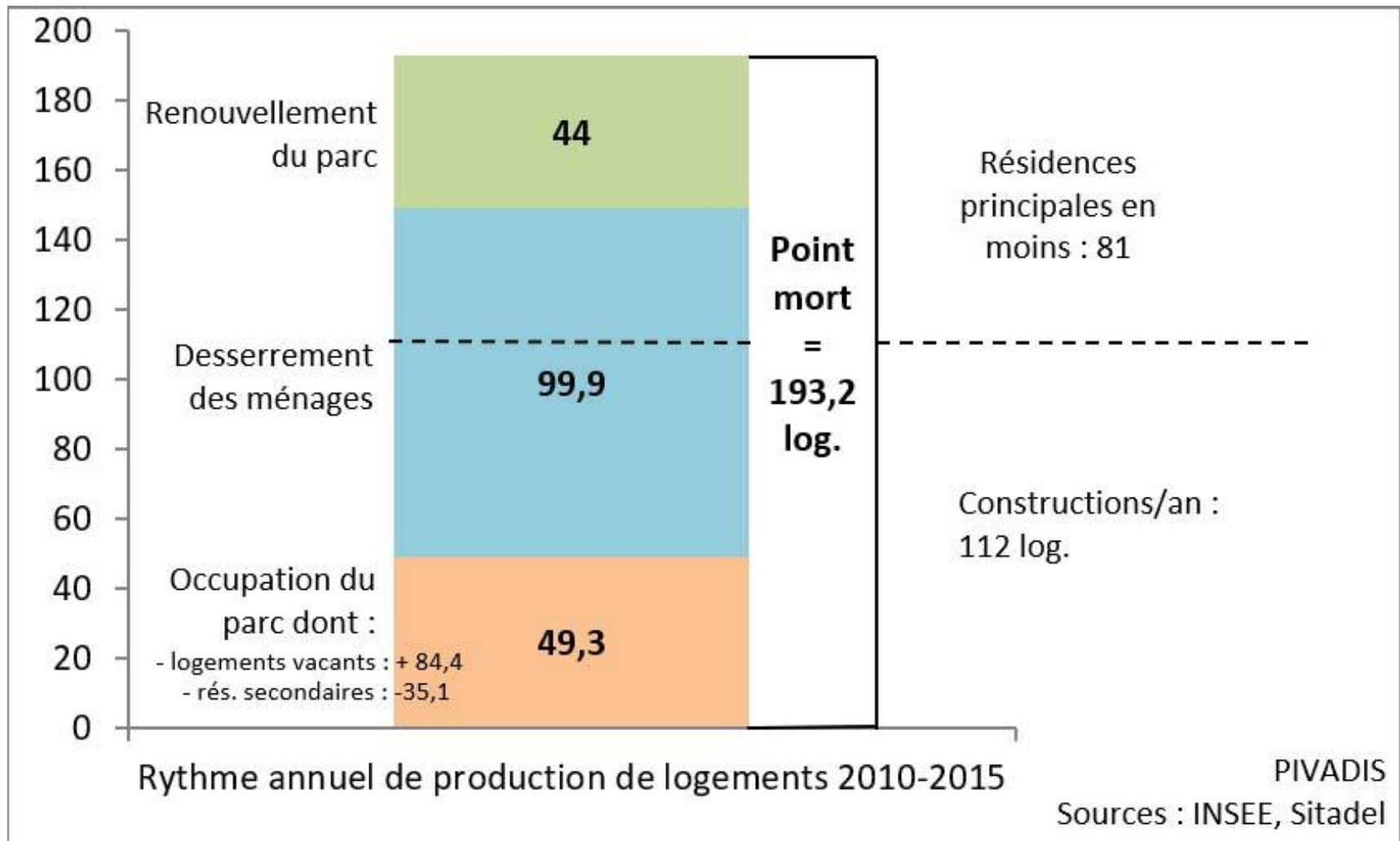
### → Urbanisme

- **Encourager la mixité urbaine** : plusieurs fonctions urbaines (habitat, commerce, artisanat) dans un même secteur.
- **Prendre soin des entrées de bourgs/villages**
- **Mettre en valeur les interfaces entre urbanisation et espaces agricoles/naturels**
- **Valoriser/requalifier les espaces publics centraux / patrimoniaux.**

### → Habitat

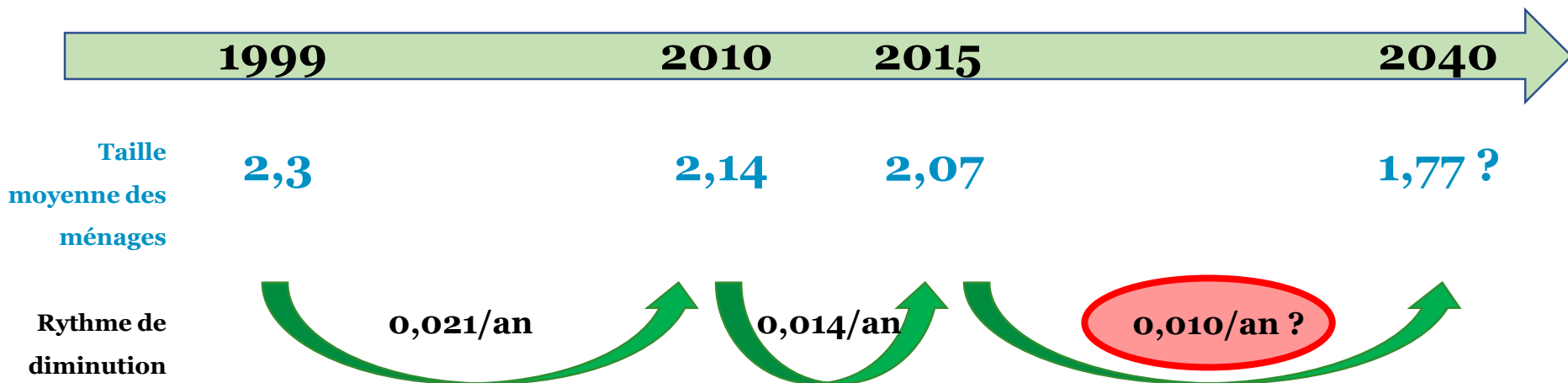
- **Répondre à une demande en logement variée** : familles, personnes âgées, jeunes, foyers à très bas revenus...
- **Diversifier localement les parcs de logements**

### → Rappel : Un enjeu majeur autour de la vacance

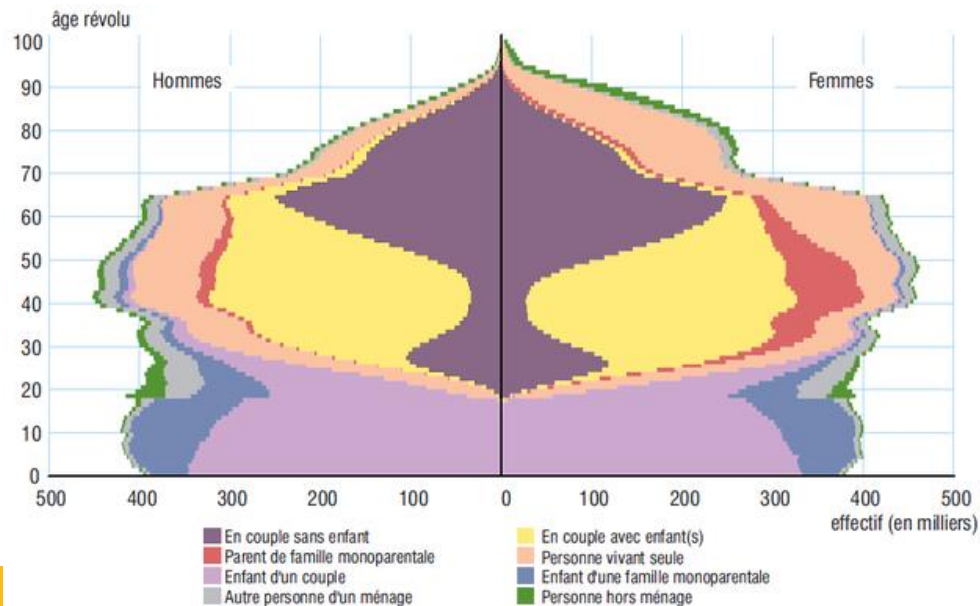


## Axe 4 : Revitaliser les centralités

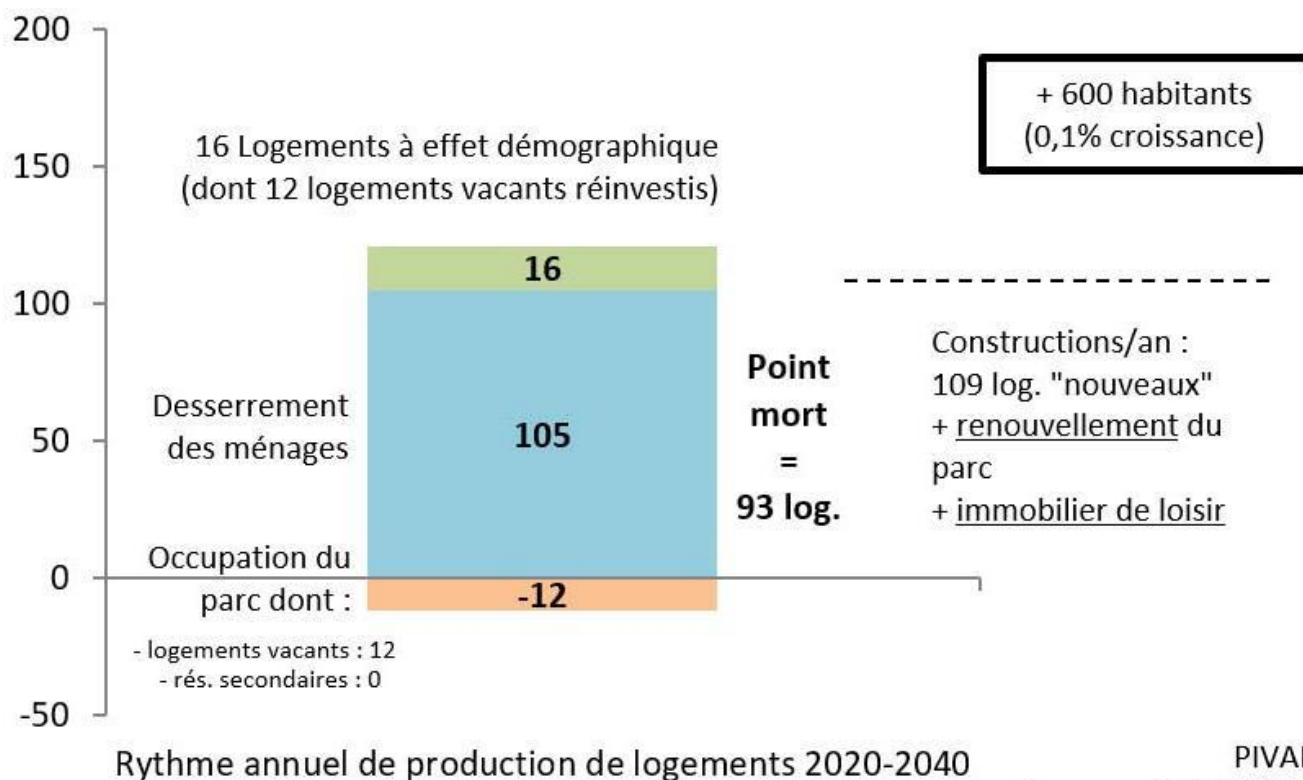
→ Un choix de scénario de desserrement des ménages important



Pyramide des âges en France par type de ménage (2015)



→ **La réalisation des objectifs de résorption de la vacance et de renouvellement urbain permettra de réaliser l'objectif démographique, y compris le plus ambitieux.**



PIVADIS  
Sources : INSEE, Sitadel

### → Mobilités

- **Encourager la pratique du covoiturage**
  
- **Favoriser la mobilité douce**
  - *Pour les déplacements courts, favoriser les modes actifs de déplacements*
  - *Aménager la voirie pour encourager la pratique du vélo (liaisons voie verte...)*
  - *Améliorer la capacité de stationnement vélo*
  - *Accélérer l'équipement des ménages*
  
- **Organiser le stationnement des véhicules motorisés :**
  - Assurer le stationnement de longue durée (sur espaces publics ou privés),
  - Fluidifier le stationnement de courte durée (commerces, équipements...),
  - Organiser le stationnement touristique
  
- **Conforter les services de transports collectifs**



### → **Mobilités : améliorer la desserte routière du territoire**

*NB : Obligation légale de reprendre les projets d'équipement existants.*

- Améliorer l'accès à la A89 à partir du rond point de La Baraquette  
(RD 922, CD 3)
- Aménager la RD 922 de Saint-Cernin à Ydes

# AXE 5 : Se donner les moyens d'une attractivité économique

- Economie
- Commerce
- Tourisme



### → Economie

- **Sites à vocation économique (dont les zones d'activités économiques) :**
  - **améliorer qualitativement l'attractivité des sites** (accès, aménagements, services, intégration paysagère...).
  - **utiliser en priorité les disponibilités existantes** et favoriser les extensions autour des zones d'activités économiques actuelles.
  
- **Activités hors zones d'activités économiques:** faciliter la présence et le développement des activités économiques en multifonctionnalité.
  
- **Poursuivre la démarche globale d'accueil** mettant en lien acteurs économiques et actifs (contacts, mobilité, accueil d'actifs, partenariats avec les universités / centres de formation...).

### → Commerce

- **Pérenniser et consolider le maillage de commerces de proximité, en priorisant les implantations dans les cœurs de villes et de bourgs**
- **Encadrer qualitativement les développements du commerce dans les « sites périphériques » existants**
- **Inscrire le développement du commercial dans des projets multifonctionnels**

### → **Promouvoir la diversification des facteurs d'attractivité touristique**

#### - **Favoriser la diversification des activités touristiques**

- Activités ludiques et sportives,
- Agrotourisme,
- Gastronomie,
- Activités culturelles et patrimoniales,
- Activités de moyenne montagne,
- Activités nautiques...

#### - **Définir et encadrer les possibilités d'aménagement touristique**

#### - **Encourager la montée en gamme et la diversification des hébergements touristiques**

#### - **Conforter les sites à haute valeur touristique**

#### - **Inscription des projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTNS).**

- Un projet étudié à ce jour : extension du golf de Mauriac.

## Pour plus d'informations :



Adresse : Syndicat mixte du Haut Cantal Dordogne, Parc d'activités  
Sumène Artense, Pépinière d'entreprises, 15210 YDES



Tél : 04.71.67.45.12



Site : [scot-hcd.fr](http://scot-hcd.fr)



Mail : [scot.hcd@orange.fr](mailto:scot.hcd@orange.fr)